

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

N° 2

Date de convocation : 19/03/2019

Date d'affichage : 16/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mesdames et Messieurs Gilbert ROUSSEL, Pascal DARCHE, Denis LEROY, Monique MERCIER, Nadège CAREME, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH.

Absents excusés : Mmes et MM. Roselyne TESSON, Nelly DELAHAYE, Christophe VERNON, Yannick CROIX, Guillaume HOOGTERP.

1 pouvoir : M. Christophe VERNON a donné pouvoir à M. Pascal CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion 2018. Vote des comptes administratifs 2018 (commune, assainissement, CCAS).
- Présentation et vote des budgets 2019 (commune, assainissement, CCAS).
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.
- Réalisation d'un schéma communal de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) par le SERPN. Devis et délibération.
- Urbanisme dossier en cours.
- Questions diverses.

1) Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2018 :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté les comptes administratifs 2018 pour les budgets (Commune, Assainissement, CCAS), après s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes, des mandats de paiement ordonnancés, des opérations d'ordre, le conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour chaque budget (commune, assainissement, CCAS) pour l'exercice 2018 par le receveur, est conforme aux écritures passées, qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve.
- Approuve les comptes administratifs 2018 pour les budgets commune, assainissement, CCAS à l'unanimité, avec 7 voix pour.

Commune :

Résultat 2017 : 587 695.20 €

Mandats émis 2018 : 477 441.74 €

Titres émis 2018 : 513 840.73 €

Résultat global 2018 : 624 094.19 €

Assainissement :

Résultat 2017 : 88 697.69 €

Mandats émis 2018 : 31 843.67 €

Titres émis 2018 : 49 684.64 €

Résultat global 2018 : 106 538.66 €

CCAS :

Résultat 2017 : 3 929.93 €

Mandats émis 2018 : 7 372.00 €

Titres émis 2018 : 5 890.00 €

Résultat global 2018 : 2 447.93 €

2) Présentation et vote des budgets primitifs 2019

Budget Primitif communal 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget communal 2019, en tenant compte des projets d'investissements, du choix des subventions effectués par le conseil municipal, lors de la séance du 26 mars 2019. Il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 940 045.19 €

Dépenses et recettes d'investissement : 438 533.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2019, à l'unanimité avec 8 voix pour.

Budget primitif, assainissement 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget assainissement 2019, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 110 409.98 €

Dépenses et recettes d'investissement : 30 125.56 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif Assainissement 2019, à l'unanimité, avec 8 voix pour.

Budget primitif CCAS 2019 :

Monsieur le Président du CCAS donne lecture des propositions pour le budget CCAS 2019, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 12 947.93 €

Après délibération, les membres du CCAS approuvent le budget primitif CCAS 2019, à l'unanimité, avec 8 voix pour (le CCAS comptant 9 membres).

3) Vote des taux des taxes directes locales pour 2019.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019. **Il n'y a donc aucune augmentation des taux communaux.**

Taxe d'habitation	10.46 %
Taxe foncière (bâti)	12.75 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
C.F.E.	15.70 %

4) Réalisation d'un schéma communal de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) par le SERPN.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune ne dispose pas d'un nombre suffisant de poteaux incendie. Le PEI (Point Eau Incendie) doit être situé à 200 mètres maximum du risque (dans le département de l'Eure). Il est donc proposé de reporter les points d'eau incendie existants sur le PLU et de localiser les poteaux manquants. Ce travail se substituerait à l'étude du schéma communal proposée par le SERPN.

Un devis sera demandé au SERPN pour la pose et mise en service des nouveaux PEI.

5) Urbanisme : dossiers en cours

DP 027 192 19 N0003 : INGOUF Patrice – 11 rue du Neubourg
Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation.

DP 027 192 19 N0004 : SAMBUR Omer – 11 rue du Val Saint Martin
Division de parcelle pour création d'un terrain à bâtir.

PD (permis de démolir) : HOOGERP Guillaume
Démolition totale d'une maison d'habitation – 1 rue des templiers – Coquerel

PC (permis de construire) : DISMA Jean-Louis – 5 rue des Potiers
Construction d'un abri pour voitures 49 m2.

QUESTIONS DIVERSES :

Signature du contrat de territoire :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrat de territoire a été signé entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Neubourg qui a recensé les projets à financer, soumis à des demandes de subventions. La liste des projets est annoncée.

Elections Européennes : Elles auront lieu le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Un tableau des permanences sera adressé à chaque conseiller pour inscription .

Fin de la séance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 14 MAI 2019 à 19h 15.